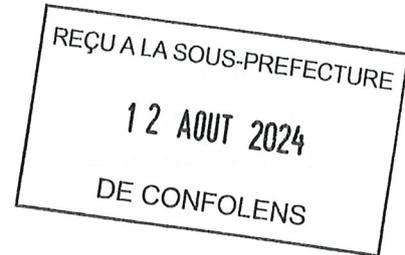


EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 29 juillet 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Pouvoir : 0



Date de la convocation : 22 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absente excusée : ROUSSEL Claudine

Absents : BAUDIN Sébastien, MERAL Gilles

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2024.22 NUMERISATION DES VOIES COMMUNALES : LONGUEUR DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que la numérisation des voies communales (financée par la subvention obtenue par l'ATD 16 dans le cadre du plan France Relance), gratuite pour les communes, est achevée.

Un rapport a permis d'effectuer une comparaison entre les longueurs de voies mentionnées sur nos tableaux de classements et celles mesurées à partir du plan tel que nous l'avons validé, après quelques corrections, en réunion de Conseil Municipal le 21 juillet 2023.

Considérant :

- Le mode de calcul de la Dotation de Fonctionnement qui s'appuie en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour.
- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale classée mis à jour (rues et chemins) pour 20 015 mètres linéaires.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire pour réactualiser la longueur de voirie à 20 015 mètres linéaires.

Pour : 6 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 31 juillet 2024.

Le Maire

Martine MAINGUET



Mainguet